

Date de convocation : 1^{er} septembre 2017

Présents : Mrs CROCHET Philippe, DUPÉ Jean-Yves, Mmes METAYE Marie-Céline, BACHRA Françoise, Mr BESSON Gaëtan, GACHENOT Marc, PONTTHOREAU Joël, SOCHARD Alain, RIVALIN Henri.

Pouvoir de Mr BONNIN Frédéric à Mr CROCHET Philippe

Absents excusés : Mrs BONNIN Frédéric, BOURGET Harold

Absent : Mme GUERIN Elisabeth

Mr RIVALIN Henri a été élu secrétaire.

1) Actualisation du prix du repas au restaurant scolaire pour l'année 2017 / 2018

Le Conseil Municipal a décidé d'appliquer les tarifs suivants au restaurant scolaire pour l'année 2017 / 2018 :

Repas quotidien : **3,45 €**
Repas occasionnel : **3,65 €**
Repas adulte : **4,70 €**

Une hausse tarifaire a été programmée en raison du personnel supplémentaire qui a été embauché l'année passée pour répondre efficacement à l'unique service mis en place à la rentrée 2016 dû aux changements d'horaire des cours institués par l'école.

2) Actualisation du prix du temps de garde à la garderie périscolaire pour l'année 2017 / 2018

Pour la 4^{ème} année consécutive, le Conseil Municipal a décidé de ne pas appliquer de hausse du prix du quart d'heure soit :

0,62 € le quart d'heure
Tout quart d'heure commencé sera dû.

3) Actualisation de la redevance d'assainissement pour 2018

Le Conseil Municipal a décidé de reconduire la tarification de 2017 pour la redevance d'assainissement 2018, à savoir :

Abonnement annuel :	25,00 € H.T.
Consommation de 0 à 40 m ³ :	0,72 € H.T.
Par m ³ supplémentaire :	1,22 € H.T.

4) Validation du Contrat Territoire 2017 / 2020 – Contrat tripartite Département / CCVB / Communes

Mr le Maire a présenté au Conseil Municipal le projet du futur contrat Territoires 2017 / 2020 qui sera signé entre le Département de la Vendée, la Communauté de Communes Vie et Boulogne et les communes membres de cette Communauté de Communes.

1/3

Ce contrat fixe les projets communaux d'investissements à venir pendant cette période et en détermine les conditions de participation financière du Département versées aux communes.

Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer ce contrat Territoires 2017 / 2020 et a prévu d'inscrire dans ce contrat un projet communal de création d'une maison d'associations pour un montant estimatif de travaux qui s'élève à 81.433 €, avec une aide départementale de 10.000 €.

5) Modification des statuts de la Communauté de Communes Vie et Boulogne : ajout de nouvelles compétences

Le Conseil Municipal a, à l'unanimité, adopté les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Vie et Boulogne à savoir en particulier :

- Nouvelles compétences** :
- La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
 - Eau
 - Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire d'intérêt communautaire (piscine...)
 - L'enseignement musical aux élèves des écoles élémentaires et soutien aux associations d'enseignement musical (au titre de la compétence actions culturelles)

La restitution des compétences suivantes aux communes de l'ancien périmètre de la communauté de communes du Pays de Palluau :

- Coordination des accueils de loisirs sans hébergement pour les 3 / 10 ans
- Création, gestion, animation et développement des accueils de loisirs sans hébergement ou accueil jeunes pour les 10 / 17 ans

6) Adhésion du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de la Haute Vallée de la Vie à Vendée Eau

Le Conseil Municipal a émis un avis défavorable à l'adhésion du SIAEP de la Haute Vallée de la Vie à Vendée Eau (1 voix pour, 3 voix contre et 6 abstentions) du fait d'un manque de neutralité et d'autonomie par ce regroupement des syndicats d'eau potable vers Vendée Eau.

En effet, la dissolution du syndicat supprime de facto la présence d'élus de terrain au sein des instances décisionnaires. Il nous semble important que la gestion de l'eau reste une mission à partager entre professionnels du Département et élus locaux.

7) Approbation de la répartition du FPIC 2017 (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales)

Mr le Maire a présenté à l'assemblée la proposition de répartition du FPIC définie par le Conseil Communautaire Vie et Boulogne pour l'année 2017 pour l'ensemble des communes membres de la CCVB. Par ces motifs, le Conseil Municipal a adopté la répartition proposée, soit pour la commune de Saint Paul Mont Penit un montant de 30.342 € pour l'année 2017.

8) Adhésion au contrat groupe de la CNP pour l'assurance du personnel

Afin d'éviter que la collectivité soit dans l'obligation de supporter des dépenses liées au risques statutaires du personnel communal (maladie, accident du travail, décès...), le Conseil Municipal a opté pour une adhésion à un contrat groupe avec la CNP Assurances proposé par le Centre de Gestion, pour une durée de 4 années à compter du 1^{er} janvier 2018.

2/3

9) GAEC Les Encloses : augmentation des effectifs de l'élevage – Avis du Conseil Municipal

Mr le Préfet de la Vendée a informé la collectivité d'une consultation publique dans le cadre d'une demande émanant du GAEC Les Encloses de Saint Paul Mont Penit pour une augmentation des effectifs de l'élevage de ce dernier. Mr BESSON Gaëtan, gérant du GAEC, a quitté la salle des délibérations. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à cette demande.

10) Décisions budgétaires modificatives

Virement de crédits en section d'investissement :

Compte 2188 (Immobilisations diverses)	- 1.700 €
Compte 202 (Etude PLU)	+ 1.500 €
Compte 192 (Plus ou moins values sur cession d'immobilisations)	+ 200 €

Fait à St Paul Mont Penit, le 8 septembre 2017
Le Maire,
Philippe CROCHET

